

Programme européen Leader du Pays du Vignoble Nantais : Obligations de communication sur l'aide européenne FEADER

Document d'information

Veillez vous rapprocher du Syndicat pour vous assurer que vous respectez bien vos obligations de publicité et, le cas échéant, préparer une affiche, une plaque ou un panneau adapté à votre projet.

N'oubliez pas d'insérer sur vos panneaux et plaques, les logos de vos éventuels autres cofinanceurs.

Pour les projets immatériels :

Apposition des logos :

Vous devrez apposer sur vos brochures, documents, dépliants, diaporamas, rapports, etc., un bandeau de logos :



Affichage :

Si votre opération bénéficie de 10 000 € ou plus d'aides publiques, un affichage (minimum A3) est obligatoire :

Modèle d'affiche

<p>Nom de l'opération</p> <p>Coût de l'opération : xxx €, dont xxx € de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural</p> <p>DEIEStrum, que rEST, aborovD unt Di lEmpEil oratquaE Ehur SEquat imporEpEn DEmporE iCateEnhi IS ut unt, vEi Et qui optatIASIE DEIEStrum, que rEST, aborovD unt Di lEmpEil oratquaE Ehur SEquat imporEpEn DEmporE iCateEnhi IS ut unt, vEi Et qui optatIASIE</p> <p>25%</p> <p>CE PROJET EST COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS</p> 

Pour les projets matériels:

Pendant la réalisation de l'opération :

Plaque d'information

Pour toute opération impliquant un investissement et pour lequel le soutien public total est supérieur à 50 000 €, une plaque explicative d'une taille significative, doit être apposée sur le site pendant la durée de la convention Leader :

Modèle de plaque d'information

<p>Nom de l'opération</p> <p>Coût de l'opération : xxx €, dont xxx € de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural</p> <p>DEIEStrum, que rEST, aborovD unt Di lEmpEil oratquaE Ehur SEquat imporEpEn DEmporE iCateEnhi IS ut unt, vEi Et qui optatIASIE DEIEStrum, que rEST, aborovD unt Di lEmpEil oratquaE Ehur SEquat imporEpEn DEmporE iCateEnhi IS ut unt, vEi Et qui optatIASIE</p> <p>25%</p> <p>CE PROJET EST COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS</p> 

Panneau d'affichage temporaire :

Pour toute opération de financement d'infrastructures ou de construction, pour laquelle le total des aides publiques octroyées est supérieur à 500 000 €, un panneau d'affichage temporaire d'une taille significative, doit être installé sur site

Modèle de panneau d'affichage temporaire

Nom de l'opération

Coût de l'opération : xxx €, dont xxx € de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

DEIEStrum, qu'E rESL, aborrovID unt DI lEmpEil oratraquE Ehur SEquat
DEIEStrum, qu'E rESL, aborrovID unt DI lEmpEil oratraquE Ehur SEquat

DEIEStrum, qu'E rESL, aborrovID unt DI lEmpEil oratraquE Ehur SEquat
imporEEn DEmpoE, ICMEEnhEil IS ut unt, VEI EI qui opatitASE
DEIEStrum, qu'E rESL, abo mrovD unt DI lEmpEil orat quE Ehur SEquat
imporEEn DEmpoE, ICMEEnhEil IS ut unt, VEI EI qui opatit

DEIEStrum, qu'E rESL, aborrovID unt DI lEmpEil oratraquE Ehur SEquat
DEIEStrum, qu'E rESL, aborrovID unt DI lEmpEil oratraquE Ehur SEquat

25%

CE PROJET EST COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU VENDRE NANTAIS

Logo Pays de la Loire, Région Pays de la Loire, Union Européenne

Suite à la réalisation de l'opération :

Plaque ou panneau permanent :

Pour toute opération portant sur l'achat d'un objet matériel ou sur le financement de travaux d'infrastructures ou de construction, pour laquelle le total des aides publiques octroyées est supérieur à 500 000 €, une plaque / un panneau doit être installé de façon permanente, au plus tard dans les 3 mois après l'achèvement de l'opération.